

OBLIGATIONS

LÉGALES DE

DÉBROUSSAILLEMENT

EN TARN-ET-GARONNE

Le débroussaillage

Plus qu'une nécessité,
une obligation !

Je débrousaille
mon terrain
pour protéger la forêt
et mon habitation



Réunion publique

Jeudi 8 octobre 2026

De 17h00 à 19h00

Salle Ernestine Deltorn

Place de la mairie

Cazals 82140



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Intervenants
D.D.T. et O.N.F.**